

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	3
INTRODUCTION	5
01 LE DROIT AU CONGE-EDUCATION PAYE.....	6
1 Qui ?	6
1.1 Les travailleurs bénéficiaires.....	6
Les deux catégories de bénéficiaires.....	6
La nature du lien juridique	7
1.2 Les travailleurs exclus	7
1.3 Les employeurs visés.....	8
2 Quoi ?	8
2.1 Les formations professionnelles	9
2.2 Les formations générales	12
2.3 La durée des formations	12
02 OUVRIR LE DROIT AU CONGE-EDUCATION PAYE.....	13
1 Produire une attestation d’inscription régulière	13
2 Quand introduire la demande ?.....	14
2.1 Avant le 31 octobre.....	14
2.2 Formation d’une durée inférieure à une année scolaire	14
2.3 Cas particuliers.....	14
2.4 Jury	14
3 Comment introduire la demande ?.....	15
03 OBLIGATIONS LIEES AU DROIT AU CONGE-EDUCATION	16
1 Obligations de l’employeur.....	16
1.1 Accorder le congé-éducation payé.....	16
1.2 Rémunérer le travailleur	16
1.3 Protection contre le licenciement	16
Principe	16
Preuve du motif du licenciement	16
Perte de la protection contre le licenciement.....	17
2 Obligations du travailleur	17
2.1 Suivre les cours avec assiduité	17
Preuve de l’assiduité	17
Délai de délivrance.....	17
2.2 Communiquer à l’employeur les absences prévues.....	18
2.3 Avertir l’employeur en cas d’abandon ou d’interruption des cours.....	18
2.4 Prévenir l’employeur en cas de seconde session	18
2.5 Changement d’employeur.....	18
2.6 Respecter les limites de son droit	19
04 LA DUREE DU CONGE-EDUCATION PAYE	20
1 Plafonds annuels applicables aux travailleurs à temps plein	20
2 Plafonds annuels applicables aux travailleurs à temps partiel.....	22
2.1 Chez le même employeur	22
2.2 Chez plusieurs employeurs	22
3 Cas particuliers	22
3.1 Inscription tardive	22
3.2 Dispenses de cours.....	23
4 Comment sont fixées les heures de congé-éducation payé ?	23
4.1 L’étalement du congé-éducation payé.....	23
Pendant l’année scolaire.....	23
Lors d’épreuves devant le jury des Communautés	23
En cas de seconde session	23
4.2 Planification du congé-éducation.....	23
Qui planifie ?	24
Quelles règles ?	24
Dérogations possibles	24
5 Précision concernant le critère de la « présence effective » aux cours en fin de formation	25
05 PERTE DU DROIT AU CONGE-EDUCATION PAYE.....	26
1 Manque d’assiduité	26

1.1	Absence irrégulière	26
1.2	Quand commence la période de 6 mois ?	27
1.3	Assiduité fautive constatée au 3 ^{ème} trimestre	27
2	Abandon ou interruption de la formation	27
2.1	Principe	27
2.2	Cas spécifique du jury des Communautés	28
3	Échecs successifs	28
4	Utilisation frauduleuse du droit au congé-éducation payé	28
5	Suivi d'une formation déjà réussie	28
6	Travailleur en fin de formation	28
06	REMUNERATION DU CONGE-EDUCATION PAYE.....	29
1	La rémunération normale	29
2	Plafond	29
3	Calcul de la rémunération normale	30
3.1	Rémunération hebdomadaire normale	30
3.2	Rémunération horaire normale	30
3.3	Rémunération journalière normale	30
4	Remboursement des rémunérations	30
4.1	Quand et comment introduire la demande ?	30
	Quand ?	30
	Comment ?	30
4.2	Forfait pour l'année scolaire - académique 2025-2026	31
4.3	Particularités en cas de changement de Région	31
07	EN CAS DE LITIGE	32
1	Surveillance et pénalités	32
2	Le Contrôle des lois sociales	32
2.1	Quelles sont ses compétences ?	32
2.2	Comment déposer une plainte ?	33
2.3	Moyens d'action des inspecteurs	33
3	Le tribunal du travail	33
3.1	Quel est le tribunal du travail compétent ?	34
3.2	Comment introduire une action ?	34
3.3	Comparution des parties	34
3.4	Qui paie les frais de justice ?	35
4	Aide juridique et assistance judiciaire	35
4.1	L'aide juridique	35
	L'aide juridique de première ligne	35
	L'aide juridique de deuxième ligne	35
4.2	L'assistance judiciaire	36
4.3	Trouver un avocat spécialisé	37
	D'autres consultations juridiques	37
4.4	Une aide sociale	37
	SOURCES JURIDIQUES.....	38
	ANNEXE.....	40
1	Liste des cours exclus du bénéfice du congé éducation payé	40
	CLAUDE DE DROIT D'AUTEUR	44
	CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ	44